

EUCO 14/19

ASSEMBLÉE NATIONALE

QUINZIÈME LÉGISLATURE

SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 2018-2019

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale
le 5 juillet 2019

Enregistré à la Présidence du Sénat
le 5 juillet 2019

TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION

PAR LE GOUVERNEMENT,
À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT.

Décision du Conseil européen portant élection du président du Conseil européen



Conseil européen

**Bruxelles, le 2 juillet 2019
(OR. en)**

EUCO 14/19

**INST 160
CO EUR 16**

ACTES JURIDIQUES

Objet: DÉCISION DU CONSEIL EUROPÉEN portant élection du président du
Conseil européen

DÉCISION (UE) 2019/... DU CONSEIL EUROPÉEN

du ...

portant élection du président du Conseil européen

LE CONSEIL EUROPÉEN,

vu le traité sur l'Union européenne, et notamment son article 15, paragraphe 5,

considérant ce qui suit:

- (1) Le 30 novembre 2019 prendra fin le mandat de l'actuel président du Conseil européen, M. Donald TUSK.
- (2) Il convient donc d'élire un nouveau président du Conseil européen,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

Article premier

M. Charles MICHEL est élu président du Conseil européen pour la période allant du 1^{er} décembre 2019 au 31 mai 2022.

Article 2

La présente décision est notifiée à M. Charles MICHEL par le secrétaire général du Conseil.

Article 3

La présente décision est publiée au *Journal officiel de l'Union européenne*.

Fait à Bruxelles, le

Par le Conseil européen

Le président

D. TUSK